

PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE (PACOM)

UE

Signature de la convention : 26 février 2013

Montant du financement : 10 millions d'euros soit 6,6 milliards de FCFA

Durée : 48 mois

OBJECTIFS DU PROJET

Le PACOM contribuera au renforcement de l'économie camerounais à travers l'amélioration de la productivité et la progression qualitative nationale, permettant ainsi la mise en œuvre des deux composantes de la stratégie commerciale souhaitée par l'Etat : valorisation des avantages comparatifs des filières compétitives sur les marchés d'exportation (régionaux et internationaux) et développement des entreprises nationales sur le marché intérieur notamment sur l'axe de la sous-traitance.

Objectifs spécifiques

- (1) la mise à niveau des petites et moyennes entreprises camerounaises du secteur productif industriel et agro-industriel,
- (2) le renforcement de la normalisation et de la qualité et
- (3) la mise à la disposition des entreprises de compétences et de structures d'appui plus efficaces (notamment dans les filières ou secteurs prioritaires) de manière à ce qu'elles produisent des biens et services de qualité pour conquérir durablement les marchés nationaux et internationaux et affronter la concurrence des importations et des entreprises étrangères sur leurs marchés.

Les activités du programme porteront sur :

1 : La mise à niveau et de renforcement des capacités concurrentielles

- 1.1. La pérennisation des processus et des pratiques de mise à niveau se feront grâce au renforcement du dispositif institutionnel de mise à niveau et des capacités des experts, des services de conseils et des organisations professionnelles, mise en place et renforcement des structures d'appui technique aux entreprises des secteurs prioritaires, appui à la bourse de sous-traitance et au dispositif de compagnonnage industriel, notamment.
- 1.2. L'identification et la sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques et aux objectifs de la mise à niveau.
- 1.3. L'élaboration et l'accompagnement à la mise en œuvre des plans de mise à niveau pour les entreprises éligibles.

2 : Le développement du management des systèmes de certification et de qualité

2.1. La sensibilisation des acteurs économiques aux normes, à la qualité et à la certification.

2.2. La normalisation et renforcement des dispositifs et infrastructures de qualité.

Les actions retenues dans ce volet portent sur :

- Appui à l'amélioration des systèmes de management de la qualité, environnemental, aux règles de sécurité alimentaire ou à la santé et la sécurité au travail dans les entreprises, et le cas échéant accompagnement à la certification
- Formations des experts accompagnateurs et auditeurs nationaux aux normes et systèmes d'évaluation de la conformité
- Renforcement des capacités de l'Agence des normes et de la qualité (ANOR) : formation du personnel, développement d'un cadre de formation continue pour les acteurs nationaux, mise en œuvre de la stratégie de normalisation et de promotion de la qualité
- Renforcement des capacités techniques des laboratoires et accompagnement à l'accréditation (ANOR, par ex.)

3 : L'amélioration de l'environnement concurrentiel et développement du dialogue public privé

3.1. L'opérationnalisation d'un observatoire de la compétitivité.

3.2. L'appui au dialogue public/privé et à la mise en œuvre du plan d'actions du Cameroon business forum (CBF), instance de dialogue public – privé.

L'objectif de cette composante est, entre autres, d'appuyer le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations issues du CBF. En particulier, les axes d'interventions suivants seront ciblés prioritairement :

- La mise en œuvre des réformes transversales relatives à l'amélioration du climat des affaires (renforcement des capacités des centres de formalités de création d'entreprises et des centres de gestion agréés, rationalisation des régimes fiscaux et simplification du paiement des impôts, appui aux réformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), modernisation des greffes).
- La promotion des investissements, de la gouvernance et des réformes sectorielles (rédaction des codes filières, appui à la révision du code du travail, cadre de régulation de la concurrence, appui au BCA...).
- La facilitation de l'accès au financement : l'objectif est d'appuyer la vulgarisation du capital risque et de l'affacturage ainsi que l'opérationnalisation de la caisse des dépôts et de consignation.
- La facilitation du commerce transfrontalier à travers un appui à l'accélération des procédures de paiement électronique et à la révision de la procédure SGS et du certificat d'assurance.

4.3 Le résultats attendus sont :

R1 : Les entreprises ciblées sont mises à niveau et leur capacité concurrentielle améliorée

R1.1 : les entreprises et autres acteurs économiques sont sensibilisés aux bonnes pratiques et aux objectifs de la mise à niveau ;

R1.2 : des entreprises éligibles sont identifiées et accompagnées dans la mise en œuvre des plans de mise à niveau élaborés dans le cadre du projet ;

R1.3 : les processus et pratiques de mise à niveau sont pérennisés (renforcement du dispositif institutionnel de mise à niveau et des capacités des experts, des services de conseils et des organisations professionnelles, mise en place et renforcement des structures d'appui technique aux entreprises des secteurs prioritaires, appui à la bourse de sous-traitance et au dispositif de compagnonnage industriel, base de données du programme de mise à niveau, notamment).

R2 : Les entreprises ont renforcé leur système de management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et des conditions de travail, et certaines sont certifiées et les systèmes de normalisation sont appuyés et développés

R2.1 : des acteurs économiques sont sensibilisés aux normes, à la qualité et à la certification ;

R2.2 : la normalisation et les dispositifs et infrastructures de qualité sont renforcés ;

R.2.2.1 : les systèmes de management de la qualité, environnemental, aux règles de sécurité alimentaire ou à la sécurité et conditions de travail dans les entreprises sont améliorés et certaines entreprises désireuses accompagnées à la certification ;

R2.2.2. : les experts accompagnateurs et auditeurs nationaux sont formés en nombre suffisant aux normes et systèmes d'évaluation de la conformité ;

R2.2.3 : les capacités de l'Agence des normes et de la qualité (ANOR) sont renforcées (formation du personnel, développement d'un cadre de formation continue pour les acteurs nationaux, mise en œuvre de la stratégie de normalisation et de promotion de la qualité) ;

R2.2.4 : les capacités techniques des laboratoires sont renforcées (métrologie, analyse et essais) et certains sont accompagnés à l'accréditation (ANOR, par exemple).

R3 : Le climat des affaires est amélioré par le renforcement du dialogue et de la communication entre le public et le privé, ainsi que par l'alignement de l'environnement des entreprises aux standards des économies performantes

R3.1 : Un observatoire de la compétitivité est opérationnel ;

R3.2 : Le plan d'actions et autres recommandations du Cameroon business forum (CBF), instance de dialogue public – privé, sont mis en œuvre.

Bénéficiaires directs : Les PME/PMI engagées dans le processus de mise à niveau et la promotion de la qualité, l'ANOR, le Comité de compétitivité, les prestataires de services paraétatiques : CGA (Centres de gestion agréés, Centres de formalités de création d'entreprises (CFCE), prestataires de services privés (consultants spécialistes des normes et ou de la mise à niveau, organismes de formation professionnelle, expert de la finance des PME).

CADRE INSTITUTIONNEL

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Maître d'œuvre : Direction générale de l'économie et de la programmation des investissements publics (DGEPIP) - MINEPAT

Maître d'œuvre délégué : Agence de la Norme et de la Qualité (ANOR), Comité de compétitivité, Cameroon Business Forum et le Bureau de mise à niveau des entreprises.

Délégation de l'Union européenne au CAMEROUN

Téléphone : (237) 22 21 00 28 / 22 20 13 87

Télécopie : (237) 22 20 21 49

Email : delegation-cameroun@eeas.europa.eu

Site : <http://eeas.europa.eu/delegations/cameroon/>



Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) S/C

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National- FED (CAON-FED)

Téléphone : (237) 22 21 55 87 / 22 21 54 32

Télécopie : (237) 22 20 53 93

Email : caonfed@caonfed.org / celcoord@camnet.cm

Site : www.caonfed.org